

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**SR/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 NOVEMBRE 2018**

-----

Le dix-neuf novembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le treize novembre de l'an deux mille dix-huit conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DUBOC, M. PIOT, M. FOURNIER (à partir du point 4), M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme LEGOFF à M. JOLY  
Mme CASAL DIT ESTEBAN à Mme FOUCAULT  
M. ZAKARIAN à M. DELORT  
Mme LIBONG à M. MORDEFROID  
M. PANCRAZI à M. TREBULLE  
Mme BOULER à Mme ROQUAIN  
M. LEFEVRE à Mme KERNY-BONFAIT  
M. FOURNIER à M. HULIN (jusqu'au point 3)

**ABSENTS :**

M. DOSSMANN  
M. CHARLES  
M. LARNICOL  
M. ATTAF  
Mme BARBET  
Mme DE CHABALIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique avoir reçu une question écrite de Monsieur GRISSOLANGE pour Verrières Ville Ouverte (VVO) qui sera abordée en fin de séance.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

**DESIGNE** par 26 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE) :

- Didier MILLET, en remplacement d'Anne BARBET, au sein de la commission Développement économique, Emploi et Formation,
- Ian TIXIER, en remplacement de Didier MILLET, au sein de la commission Sports,

### PROCEDE

- à l'élection d'un représentant du Conseil municipal pour représenter la commune de Verrières-le-Buisson au sein de la Communauté Paris-Saclay. Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures. Dominique LEGOFF est candidate. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret. Dominique LEGOFF est élue par 23 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI), en remplacement de Véronique CHATEAU-GILLE,

**DESIGNE** Christine DUBOC pour siéger au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, pour succéder à Jean-Marie DERBANNE,

**DESIGNE** Didier MILLET par 22 voix pour et 5 absentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE) aux organismes suivants :

- VITACITE en tant que membre suppléant,
- la Chambre de commerce en tant que membre titulaire,
- la Chambre des métiers en tant que membre titulaire.

**DESIGNE** Didier MILLET au sein de V2i par 22 voix pour, Vincent HULIN ayant obtenu 5 voix,

**DESIGNE** Jean-Paul MORDEFROID, en tant que membre titulaire, au sein de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France par 22 voix pour, Vincent HULIN ayant obtenu 5 voix,

**DESIGNE** Magali LIBONG, en tant que membre titulaire, au sein du Centre d'information Jeunesse Essonne par 22 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

**DESIGNE** Anne KERNY-BONFAIT, en tant que membre titulaire, au sein du Foyer de Vie l'Alliance par 22 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

**EMET**

- un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune pour l'année 2019 où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés par 18 voix pour, 4 voix contre (M. MORDEFROID, M. TREBULLE, M. PEPERS et M. GRISSOLANGE) et 5 abstentions (Mme LIBONG, M. PAN CRAZI, M. FOURNIER, M. YAHIEL et M. HULIN),

**DECIDE**

- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel,

**FIXE**, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI), les montants des indemnités de fonction des élus tels que figurant dans le tableau ci-dessous :

<b>FONCTION</b>	<b>NOM, PRENOM</b>	<b>POURCENTAGE INDICE BRUT 1022 au 19/11/2018</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT au 19/11/2018</b>
Maire	JOLY Thomas	59,70%	2 310,78 €
1 <sup>er</sup> adjoint	FOUCAULT Caroline	24,80%	959,92 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	DOSSMANN Gérard	24,80%	959,92 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	LEGOFF Dominique	24,80%	959,92 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	DELORT Jean-Louis	24,80%	959,92 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	MORDEFROID Jean-Paul	24,80%	959,92 €
6 <sup>ème</sup> adjoint	TREBULLE François-Guy	24,80%	959,92 €
7 <sup>ème</sup> adjoint	ROQUAIN Elisabeth	24,80%	959,92 €
8 <sup>ème</sup> adjoint	CASAL DIT ESTEBAN Karine	24,80%	959,92 €
Conseiller délégué	LIBONG Magali	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	KERNY-BONFAIT Anne	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	DEGERIT Marie-Josiane	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	OCTAU Marie-Paule	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	BOULER Rozenn	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	MILLET Didier	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	PAN CRAZI François	3,70%	143,21 €
Conseiller délégué	TIXIER Ian	3,70%	143,21 €

**APPROUVE**

- la modification de l'article 2 de la convention constitutive portant sur la prorogation du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,

**APPROUVE, dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre la construction du satellite de restauration du groupe scolaire Bois Lorient / Paul Fort / David Régnier :**

- le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme,
- la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et le dossier de modification après recueil des avis des Personnes Publiques Associées et mise à disposition du projet de PLU,
- la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet de permettre la construction du satellite de restauration du groupe scolaire Bois Lorient / Paul Fort / David Régnier, Monsieur le Maire étant autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et signer tous les documents afférents,

**APPROUVE**

- la décision modificative n°1 du budget principal 2018 de la Ville de Verrières-le-Buisson par 22 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

**PREND ACTE**

- de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

**PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°189 Signature d'une convention entre la Ville et l'association Cœurs Métissés pour la prestation de service maquillage artistique du spectacle déambulatoire et animation d'un stand pour enfants le mercredi 31 octobre 2018 à l'accueil de loisirs « Vert Buisson » pour un montant de 500 € TTC,
- N°190 Convention entre la Ville et ZO & KI pour une formation prévue le 19 octobre 2018 pour un montant de 350 € TTC,
- N°191 Signature d'une convention pour la prestation de service entre la Ville et la compagnie SAGAX pour la construction et mise en place d'une machine mobile mardi 23 octobre 2018, des ateliers de création de lanternes du 24 au 30 octobre 2018 à l'accueil de loisirs et une prestation échasses pour le spectacle déambulatoire des lumières du mercredi 31 octobre 2018 pour un montant de 3 300 € TTC,
- N°192 Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains municipaux arborés à l'association Là-O dans le cadre de sa pratique d'activités perchées,

- N°193 Signature d'un contrat de maintenance du système d'éclairage de sécurité avec la société AVISS Services pour l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 2 240 € HT,
- N°194 Signature d'un contrat de maintenance de l'ascenseur situé au parking couvert avec la société Euro Ascenseurs pour un montant de 2 242 € HT,
- N°195 Signature d'un contrat de location maintenance d'une machine de mise sous pli avec la société NEOPOST pour un montant de 3 806,67 € HT,
- N°196 Signature d'un contrat de maintenance de l'ascenseur situé au centre administratif avec la société Euro Ascenseurs pour un montant de 1 452 € HT,
- N°197 Convention de formation entre la Ville et la société AriCad pour un montant de 1 620 € TTC,
- N°198 Signature d'une convention avec l'Association du Comité de Jumelage de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule municipal,
- N°199 Convention d'accompagnement pour un recrutement entre la Ville et le cabinet Michael Page Public & Non Profit pour un montant de 10 800 € TTC,
- N°200 Signature de la convention de prestation de service entre la Ville et l'Unité Mobile de Premiers Secours et d'Assistance UMPSA 77 pour le cross des écoles le 16 octobre 2018 pour un montant de 500 € TTC,
- N°201 Signature du lot n°1 du marché public relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement urbain d'un secteur communal avec la société ATOPIA pour un montant de 23 400 € TTC,
- N°202 Signature du lot n°2 du marché public relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement urbain d'un secteur communal avec la société ATOPIA pour un montant de 33 540 € TTC,
- N°203 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue les 16 et 17 octobre 2018 pour un montant de 288 € TTC,
- N°204 Signature d'un contrat de prestation avec Farzaneh Tafghodi dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> manifestation du Musée Ephémère qui se déroulera les 06 et 07 octobre 2018 à la Maison Vaillant pour un montant de 150 € TTC,
- N°205 Signature du marché public relatif à l'acquisition d'un parapheur électronique avec la société DOCAPOST FAST pour un montant annuel de 2 868 € TTC,
- N°206 Signature du marché public relatif à l'acquisition d'un certificat de signature électronique avec la société DOCAPOST FAST pour un montant annuel de 156 € TTC,

- N°207 Convention de formation entre la Ville et Azur Conseil et Formation pour un montant de 176,40 € TTC,
- N°208 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Rachel Khan, auteur, pour une soirée débat et une séance de dédicace autour de son œuvre le vendredi 23 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 250 € TTC,
- N°209 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Sabine Pakora pour une soirée débat autour du film documentaire « Ouvrir la voix » le vendredi 23 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 250 € TTC,
- N°210 Signature de la convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation d'appoint pour une redevance annuelle de 8% sur l'alimentation et 5% sur les boissons,
- N°211 Signature d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec l'association de rencontre pour la Création Artistique et son développement pour la représentation du spectacle « Le Raccomodeur de fleurs » le dimanche 7 octobre 2018 dans le jardin de la Maison Vaillant pour un montant de 705,20 € TTC,
- N°212 Convention entre la Ville et le CIDJ pour une formation prévue le 11 octobre 2018 pour un montant de 90 € TTC,
- N°213 Convention entre la Ville et l'UNCCAS pour une formation prévue le 08 octobre 2018 pour un montant de 495 € TTC,
- N°214 Convention entre la Ville et le CIDJ pour une formation prévue le 12 octobre 2018 pour un montant de 90 € TTC,
- N°215 Signature d'un contrat de mise à disposition d'une solution logicielle de sourcing avec la société SILEX-France pour un montant de 1 560 € TTC,
- N°216 Signature d'un contrat pour l'automatisation de la gestion des factures d'énergie et de fluides pour les bâtiments communaux avec la société CetAA pour un montant annuel de 8 763,75 € HT,
- N°217 Signature d'un contrat de prestation avec l'association IOUL MUSIQUE pour la présentation du spectacle « A la recherche du soleil » le mercredi 17 octobre 2018 à la Médiathèque André Malraux pour un montant de 750 € TTC,
- N°218 Conclusion d'une mise à disposition à titre gracieux d'un terrain municipal chemin de la Vallée à la Dame avec l'Association la Coccinelle Verte pour exercer une activité d'apiculture,
- N°219 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour un montant mensuel de 478,18 € hors charges,

- N°220 Convention de formation entre la Ville et CEGID pour un montant de 1 190 € TTC,
- N°221 Convention de formation entre la Ville et ARPEGE pour un montant de 2 100 € TTC,
- N°222 Signature d'un contrat de prestation avec l'association Cinessonne pour un atelier Flipbook le samedi 10 novembre à la Médiathèque André Malraux pour un montant de 140 € TTC,
- N°223 Signature avenant n°2 maîtrise d'œuvre pour la restructuration du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier – Paul Fort pour un montant de 162 687 € HT,
- N°224 Signature d'un contrat de prestation avec la compagnie minuit zéro une, représentant le comédien Didier LE SOURD pour une prestation dans le cadre de la programmation du centenaire de l'Armistice de 1918 lors du concert Histoire du soldat de Stravinsky le dimanche 11 novembre à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 400 € TTC,
- N°225 Signature d'un contrat de prestation avec les musiciens Grégory FERET, Guillaume LEFEBVRE et le chef d'Orchestre Olivier GUION dans le cadre de la programmation du centenaire de l'Armistice de 1918 lors du concert Histoire du soldat de Stravinsky le dimanche 11 novembre à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 720 € TTC,
- N°226 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec la Cie Paname Pilotis pour la représentation du spectacle « Les yeux de Taqqi » les 21 et 22 novembre 2018 à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 4 451,68 € TTC,
- N°227 Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel de suivi des courriers avec la société I.N.M.C pour un montant annuel de 666 € TTC,
- N°228 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec Le Panta Théâtre pour la représentation du spectacle « Reconstitution » le samedi 24 novembre 2018 à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 923,23 € TTC,
- N°229 Signature d'un contrat de prestation avec le conteur Didier LE SOURD dans le cadre de la programmation du centenaire de l'Armistice de 1918 pour le concert Histoire du soldat Stravinsky le dimanche 11 novembre à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 400 € TTC – abroge la décision 2018/224,
- N°230 Signature du contrat de prestation avec Anaïs Lelièvre, artiste, pour ses médiations autour de son installation plastique « Caryopse » pour un montant de 50 € TTC,

- N°231 Signature du lot n°1 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régnier avec la société Locaconcept pour un montant de 433 309,14 € HT,
- N°232 Signature du lot n°5 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régnier avec la société Sarl Sorbat 77 pour un montant de 457 008,53 € HT,
- N°233 Signature du lot n°6 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régnier avec la société Charpentier pour un montant de 230 940,76 € HT,
- N°234 Signature du lot n°7 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régnier avec la société Electricité Jean Pate pour un montant de 103 114,73 € HT,
- N°235 Signature du lot n°8 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régnier avec la société IDFC pour un montant de 173 238 € HT,
- N°236 Convention avec l'entreprise CAPRON pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 22 au 24 novembre 2018,
- N°237 Convention avec l'EHPAD Léon Maugé pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 04 au 07 décembre 2018,
- N°238 Convention entre la Ville et EIPAS SARL pour une formation prévue les 03 et 04 décembre 2018 pour un montant de 625 € TTC,
- N°239 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Halley Hop pour la représentation du spectacle « La Montagne » le samedi 16 mars 2019 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 1 910,40 € TTC,
- N°240 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Les Amis du MuMo dans le cadre de l'étape du MuMo qui se déroulera du 12 au 15 décembre 2018 Place Charles de Gaulle pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°241 Signature d'un contrat de cession du droit de projection avec la société Swank Films Distribution le samedi 15 décembre 2018 à 15h00 à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « L'étoile de Noël » pour un montant de 170,81 € TTC,
- N°242 Signature du contrat de prestation de médiation culturelle avec M. Christophe Rouleaud, artiste, pour ses interventions à l'Orangerie – Espace Tourlière dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2018/2019 pour un montant de 50 € net par médiation,

N°243 Contrat de prestation avec M. Pierre Gilles, commissaire d'exposition pour la conception et la mise en espace d'expositions à l'Orangerie – Espace Tourlière dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019 pour un montant de 300 € net par prestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.